





Millennia2025 Solidari-Femmes : l'innovation pour aider les femmes précarisées à sortir de la pauvreté

Marie-Anne Delahaut,

présidente fondatrice de la Fondation Millennia2025 Femmes et Innovation, directrice de recherche à l'Institut Destrée, responsable du Pôle Société de l'information

La femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune (Olympe de Gouges, 1793)

Avec Millennia2025, c'est bien de l'égalité entre les femmes et les hommes dont nous traitons. Ce n'est pas rien. Ce n'est pas un sujet galvaudé. C'est un enjeu majeur de la société du XXIème siècle, tant pour les femmes que pour les hommes. Cette égalité implique directement 50% de la population mondiale, soit environ trois milliards soixante-huit millions de femmes et de filles (1). Parmi elles, l'ONU Femmes, entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes créée en juillet 2010, estime que 35 % des femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles (2) : à cet instant précis, environ un milliard et soixante-quinze millions de femmes et de filles ne bénéficient pas de leurs droits humains ni de l'autonomisation requise pour vivre libres conformément à la Déclaration universelle des droits humains (3) ! Ce n'est pas un problème nouveau. Nous pourrions remonter bien loin dans l'histoire de l'humanité pour constater cette inégalité établie entre les genres.

Une catégorisation sexiste au détriment des femmes a été construite et s'est implantée dans les esprits, notamment dans la langue française. En français, l'appellation "homme", sans majuscule, est utilisée pour décrire tout ce qui concerne l'être humain, femmes et hommes, dans l'histoire, l'anthropologie, les religions, les sciences, la philosophie, la psychologie, la sociologie, les sciences humaines. Dans l'*Encyclopaedia Universalis* par exemple, sous le mot "homme", sont effectivement listées des rubriques telles que anthropologie, conscience, culture et civilisation, dieu, humanisme, lumières, microcosme et macrocosme, monde, nature, sciences humaines, sexisme, société. Sous le mot "femme", on ne trouve que circoncision et excision, dot, ethnologie, famille, inceste, initiation, mariage, naissance, polygamie, adultère, divorce, incapacités juridiques, traite des personnes, amour, érotisme, mode, nu, roman populaire, silhouette, stars et vedettes. N'y voyez-vous pas déjà une réelle discrimination entre femmes et hommes, dans cet ouvrage pourtant renommé?

La traduction française de "human rights" par "droits de l'homme" me met en colère depuis longtemps. Je vous propose d'y réfléchir un instant, par l'analyse succincte de quelques éléments des textes fondamentaux qui structurent la démocratie.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est adoptée par l'Assemblée nationale à Paris le 26 août 1789, afin d'exposer, dans une Déclaration solennelle, "les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme" [avec majuscule dans le titre] (4). Elle stipule que "Les hommes [sans majuscule dans la suite du texte] naissent et demeurent libres et égaux en droits" (Art. 1), que tous les citoyens sont égaux aux yeux de la loi (Art. 6), incluant la liberté physique (Art. 7), la liberté d'opinion et de conscience (Art. 10), ainsi que la liberté de pensée et de presse (Art. 11). Le mot "homme", sans majuscule, est donc censé représenter tous les membres de la société, femmes et hommes. Ni le mot "femme" ni le mot "humain" ne sont cités dans cette déclaration. L'égalité sociale entre femmes et hommes n'a cessé d'en souffrir et de s'amplifier.

En 1793, une femme de lettres et femme politique française, Olympe de Gouges, née en 1748, publie la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Hommage à cette femme courageuse : elle sera guillotinée à Paris le 3 novembre 1793. L'original de sa déclaration, refusée par l'Assemblée

⁽¹⁾ Institut national d'études démographiques : https://www.ined.fr/

⁽²⁾ UN Women Global Database on Violence against Women : http://evaw-global-database.unwomen.org/en

⁽³⁾ The Universal Declaration of Human Rights: http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

⁽⁴⁾ https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-I-Homme-et-du-Citoyen-de-1789







nationale, est publié dans le texte par la Bibliothèque nationale de France ⁽⁵⁾, en ancien français dont j'adapte quelques extraits pour en faciliter la lecture. Olympe de Gouges y présente un plaidoyer profondément humain et structuré, qu'elle adresse directement aux hommes de l'Assemblée nationale. Elle interpelle directement les parlementaires : "Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? ta force ? tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique. [...] Distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel. L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, [...] dans ce siècle de lumières et de sagacité [...], il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles; il prétend jouir de la révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus".

Dans son *Préambule*, cette femme remarquable précise que "Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, elles ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs". Olympe de Gouges complète ensuite tous les articles de la *Déclaration*, stipulant que : "La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits" (At. 1), que "toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux [aux yeux de la loi], doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. (Art. 6). Elle précise même que "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales; la femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune" (Art. 10).

Et cette grande dame termine par un *Postambule* qui nous interpelle directement, plus de deux siècles plus tard : "Femme, réveille-toi; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? [...] Opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie; [...] Cette chaîne d'union fraternelle offrira d'abord le désordre, mais par les suites, elle produira à la fin un ensemble parfait."

En ce début de XXIème siècle, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* est plus que jamais d'actualité. Les hommes et les femmes qui construisent l'avenir doivent l'avoir à l'esprit pour engager les changements de mentalité qui conduiront enfin à plus de démocratie par l'égalité et le respect. Olympe de Gouges était plébiscitée par les internautes pour entrer au Panthéon, en février 2014, le président de la République française ne l'y a pas admise.

Evoquons ensuite, en français, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* [sans majuscule], en anglais *The Universal Declaration of Human Rights* [avec majuscules], promulguée à Paris le 10 décembre 1948. Toute la difficulté naît de cette traduction : les anglophones parlent de droits humains, les francophones de droits de l'homme. La Commission sur les Droits humains était présidée par l'honorable Eleanor Roosevelt, qui a dirigé son comité de rédaction, seule femme parmi neuf membres représentant Etats-Unis, Liban, URSS, Chine, France, Royaume Uni, Australie, Chili et Canada ⁽⁶⁾.

Le vocabulaire de la *Déclaration universelle* a beaucoup évolué en français mais des différences significatives pour les femmes persistent ⁽⁷⁾. Citons le *Préambule* : "Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme [# human rights] ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme [# of the common people]. Dans le *Préambule* encore,

⁽⁵⁾ Gallica, Bibliothèque numérique, Bibliothèque nationale de France : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k426138/f10.image

⁽⁶⁾ http://www.un.org/en/documents/udhr/drafters.shtml

^{(7) &}lt;a href="http://www.un.org/en/documents/udhr/">http://www.un.org/en/documents/udhr/







l'incohérence du vocabulaire est mise en lumière sans vergogne par les traducteurs : "Considérant que dans la *Charte*, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme [≠ *fundamental human rights*], dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande... [...]". De toute évidence, le fait de distinguer, dans une même phrase, les "droits de l'homme" et les "droits des hommes et des femmes" dénonce l'amalgame imposé par l'appellation "homme" pour représenter les deux sexes. Pourtant et heureusement, dans le texte français, l'Article premier de la *Déclaration universelle* dispose que "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits". Notre vigilance pour l'application de ces droits humains ne cessera pas.

Un exemple actuel éclairant et fort est celui du premier "Printemps arabe", qui a débuté en Tunisie en décembre 2010. Les femmes y ont pris une part considérable. La journaliste Randa Achmawi, coordinatrice du Réseau international de Journalistes avec une perspective de genre, lauréate du Prix du Journalisme méditerranéen en 2009, décrit le combat des femmes arabes qui ont osé défier leurs familles et les mœurs arabes pour revendiquer leurs droits, devenant ainsi "le moteur propulseur de l'éveil arabe" (8). L'action et la mobilisation des femmes sont donc remarquables, partout et de tous temps.

Un mouvement d'inquiétude s'est aussi propagé lorsque les Islamistes ont voulu remplacer "l'égalité hommes-femmes" inscrite dans la première Constitution tunisienne de 1959 par la "complémentarité hommes-femmes", ce qui risquait de changer dramatiquement les droits des femmes dans le contexte musulman. Suite aux manifestations de milliers d'indignés tunisiennes et tunisiens, la Constitution finalement adoptée mentionne bien l'égalité, dans son Article 46 : "L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines. L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues. L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme" (9). Le principe de parité est également pris en compte pour les élections à venir.

Les actions de ces femmes pour leurs droits se sont multipliées dans les pays arabes et, en 2011, Tawakkol Karman a reçu le Prix Nobel de la Paix pour son "travail dans le combat non violent pour la sécurité des femmes et pour les droits des femmes à participer pleinement à la consolidation de la paix au Yémen" (10). Cependant, la situation n'évolue pas comme espéré et le combat reste à perpétuer. La journaliste tunisienne Olfa Belhassine confirme l'alerte dans son article *Après le printemps, l'"l'hiver" des femmes arabes ?* (11) : de nombreuses dispositions défavorables aux femmes sont maintenues dans le code de la famille marocaine, telles que la polygamie et la répudiation, le mariage des fillettes entre 13 et 15 ans ou encore l'acceptation tacite de la violence intime contre l'épouse au sein du couple.

Avec toutes ces femmes, je suis féministe et je m'affirme comme telle, à l'instar de la Prix Nobel de la Paix Malala Yousafzai. Interviewée le 4 novembre 2015 par l'ambassadrice de bonne volonté de l'ONU Femmes Emma Watson (12), Malala Yousafzai s'affirme féministe, dans un sens qui correspond à celui qui me motive et explique mon propre engagement. Je traduis ses propos ainsi : "Si nous voulons l'égalité, si nous voulons des droits égaux pour les femmes, alors nous devons avancer et construire. [...] il n'est pas concevable que les hommes pensent que cela concerne uniquement quelques femmes qui sont de folles féministes, qu'il n'y a pas de changement en vue, que les choses vont rester telles quelles. Cela ne va pas fonctionner ainsi, nous devons tous travailler ensemble et c'est ainsi que le changement adviendra. [...] Mon père a pris ce rôle, il croit en les droits des femmes, il croit en l'égalité et il se dit lui-même féministe. [...] J'ai hésité en me demandant "suis-je une féministe ou pas ?". Et j'ai écouté votre discours [Présentation du programme "He for She" aux Nations Unies par Emma Watson (13)], lorsque vous dites "Si pas maintenant, quand ? Si pas moi, qui ?" : j'ai décidé qu'il n'y avait pas d'autre moyen et qu'il n'y a pas de mal à s'affirmer féministe. Donc je

⁽⁸⁾ Randa Achmawi, Le rôle des femmes dans le printemps arabe, http://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/gm-16-originals/achmawi_role%20des%20femmes%20dans%20le%20printemps%20arabe_gm16.pdf

⁽⁹⁾ Journal Officiel de la République Tunisienne, 20 avril 2015, http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf

⁽¹⁰⁾ http://nobelwomensinitiative.org/meet-the-laureates/tawakkol-karman/

⁽¹¹⁾ Olfa Belhassine, Après le printemps, l'"l'hiver" des femmes arabes?, Tunis, 23 avril 2016, Tunis, http://www.justiceinfo.net/fr/component/k2/26981.html

^{(12) &}lt;a href="https://www.youtube.com/watch?v=NKckKStggSY">https://www.youtube.com/watch?v=NKckKStggSY

⁽¹³⁾ Emma Watson, United Nations: "He For She" https://www.youtube.com/watch?v=j-xqeTvD3as







suis une féministe. Tout le monde devrait être féministe, car le féminisme est synonyme d'égalité". Entendez-vous ? Une fois encore, nous sommes toutes et tous concernés.

La mobilisation des Tunisiennes pour le mot "égalité" a inspiré, dès 2011, la Fondation Millennia2025 Femmes et Innovation qui a inscrit l'égalité et la complémentarité entre les femmes et les hommes dans sa Charte (14). Nous y incluons la complémentarité dans tous les domaines, car chaque être est différent et la vie plus belle si les spécificités sont prises en compte dans le respect de l'égalité des droits humains. Nous parlons aussi de l'autonomisation (*empowerment*) des femmes, enjeu critique pour toutes les sociétés de la planète, ainsi que l'ont exprimée en intelligence collective les membres de Millennia2025 dans la Vision prospective présentée lors de la conférence internationale Millennia2015 "Un plan d'action pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres" organisée par l'Institut Destrée et la Fondation Millennia2025 avec le patronage de l'UNESCO en son siège à Paris les 3 et 4 décembre 2012 (15).

* * *

⁽¹⁴⁾ http://www.millennia2015.org/charte

⁽¹⁵⁾ http://www.millennia2015.org/La_vision - http://www.millennia2015.org/unesco_2012_actes